Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20261112-2026_73-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Quorum réuni
Date de la convocation : 05-11-2026
Date d'affichage : 05-11-2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, AOUSTIN Sylvie, CADIEU Stéphane, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, BIGNON Pablo

Absents
Absents excusés :
Pouvoirs :
A été élu secrétaire de séance : FAUCHON Pierrick

Délibération n°2026-73

FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2026-2027

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du contrat d'association en date du 8 Décembre 2011, il est prévu que la commune participe aux charges de fonctionnement de l'école Sainte-Marie.
Pour l'année 2025-2026, Madame le maire rappelle que le coût d'un élève de maternelle s'élève à 1 107.54 € et à 358.87 € pour un élève de primaire (délibération n° 2026-69). Ces coûts s'appliquent pour l'année en cours soit 2026-2027.

	Nombre de Mois	Nombre d'élèves	Cout/ élève	Cout Total
Maternelle de Septembre à Août	12	10	1 107.54	11 075.40
Primaire de Septembre à Août	12	32	358.87	11 483.84
Total annuel				22 559.24
TOTAL PAR TRIMESTRE				**5639.81**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20261112-2026_73-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Marie pour un montant total de 22 559.24€ pour l'année 2026-2027.
- **DIT** que la subvention sera versée par période trimestrielle pour un montant de 5 639.81€ pour le dernier trimestre 2026 et 5 639.81 €.pour les 3 premiers trimestres 2027.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 pour le 4ème trimestre 2026 et seront inscrits au budget 2027 pour les 3 premiers trimestres 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

Le secrétaire de séance, FAUCHON Pierrick

MAIRIE de MARCILLE-ROBERT
35240